

Prières obligatoires... à la mosquée ou à la maison ?

Question : Qu'en est-il de la prière des femmes à la mosquée? Entre la femme qui prie à la maison et celle qui prie dans une mosquée, laquelle est plus récompensée par Dieu ?

Réponse : Les avis des écoles juridiques sont partagés sur la question de la prière de la femme à la mosquée.

Selon l'école hanafite: La prière en congrégation (Djama'ah) à la mosquée n'est obligatoire que pour les hommes. Donc, les femmes ne sont pas tenues de participer à la prière collective à la mosquée. Mais les hanafites vont plus loin et précisent que les femmes doivent à tout prix éviter d'aller à la mosquée, en raison de la dégradation des mœurs des sociétés en général. Elles doivent au contraire prier chez elles.

Selon l'école Châféite: Il est déconseillé aux femmes d'aller à la mosquée pour faire la Salat, et il leur est donc préférable de prier chez elles. Ils fondent leur opinion sur le Hadith rapporté de Aïcha (radhia Allahou anha) qui dit en ce sens que

« si le Prophète (sallallahou alayhi wa sallam) voyait le changement qui est apparu dans la conduite et le comportement des femmes, il les aurait interdit de venir à la mosquée, comme cela fut interdit aux femmes des Banou Isrâïl ».

Ils ajoutent cependant que si une femme va prier à la Masdjid, sa prière sera tout à fait valable, et elle ne pourra être blâmée, en vertu de ce Hadith célèbre:

« N'empêchez pas à vos femmes d'aller à la Masdjid (pour prier), et leur maison est meilleure pour elles (par rapport à la mosquée). »

Selon l'école malékite, les femmes ont tout à fait le droit d'aller prier à la mosquée, à condition que cela ne contienne pas de risques.

Selon l'école hambalite: Il est autorisé aux femmes de prier à la mosquée, mais il est mieux pour elles de prier dans leur propre maison.

Pour ce qui est des récompenses, les Hadiths affirment de façon unanime que les femmes qui prient chez elles ont plus de mérite que celles qui prient à la Mosquée. Pour conclure, il est nécessaire de rappeler que la femme qui décide de prier à la Masdjid doit respecter les conditions suivantes: elle ne doit pas être parfumée quand elle sort de chez elle; elle ne doit

pas être maquillée; elle doit porter des vêtements simples; les hommes et les femmes ne doivent pas se mêler.

Wa Allâhou A'lam !

Et Dieu est Plus Savant !

<http://muslimfr.com/prieres-obligatoires-a-la-mosquee-ou-a-la-maison/>